

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2026/17

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 mars 2026.

Nombre de membres en exercice : 27 ; Nombre de présents : 20 ; Nombre de votants : 27

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - Mme CAUQUIL - Mme ESPIÉ - M. CHAULET - Mme FAUCHÉ - M. GEYRES - Mme PUJO - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - M. GHION - Mme COUDERC - M. BACHELLERIE - M. GARROUSSIA - M. LAVIGNE - Mme MARIE - Mme GHIO - M. RIVIERE.

Excusés donnant pouvoir :

M. CAVALIERE à Mme BRANA
Mme CAZES à M. GARROUSSIA
Mme CONNEFROY à Mme CAUQUIL
M. PAGE à M. GUICHARD
Mme ROSINA à M. CAMAZZOLA
M. FAURE à Mme GHIO
Mme LALANNE à Mme MARIE

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire Mme Sophie CAUQUIL.

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Assemblées délibérantes de divers établissements publics : Syndicat intercommunal de voirie

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la commune est représentée au comité du Syndicat Intercommunal de voirie par deux délégués.

Sont désignés à la majorité de 22 voix et 5 abstentions :

- M. Robert CAMAZZOLA
- M. Victor JAFFRES

Publié le 21/04/2026
En Préfecture 26/04/2026

Pour extrait certifié conforme,

Le 26 mars 2026

Madame le Maire,
Barbara NETO



La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr